



# Info Ravageurs

## Groupe DEPHY Agrosemences

28 juin 2019



**BSV: pas de BSV mais cette semaine**

### Observations du Tarn et Garonne :

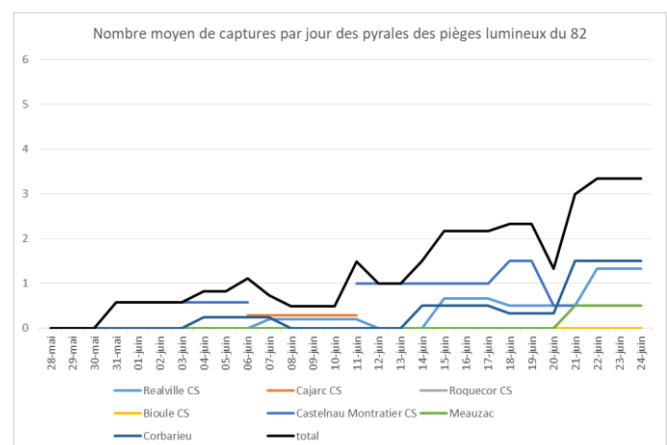
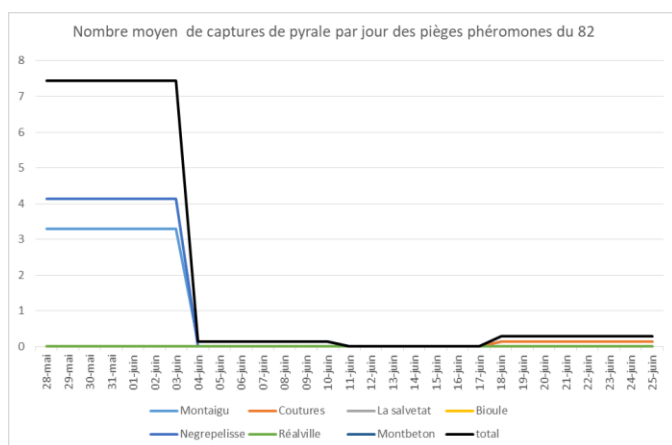
**Maïs semence** : Les captures de pyrale et sésamie s'intensifient sur les pièges lumineux. (cf graphes des relevés de pièges). Pas de captures d'héliothis sur le piège installé sur pois chiche. Les piqûres de cicadelle sont toujours observées mais la pression reste modérée. Attention au beau temps et même fortes chaleurs qui se sont installés et au stade du maïs qui avance ! Surveillez surtout la feuille de l'épi (où insertion de l'épi) et les 2 feuilles précédentes.

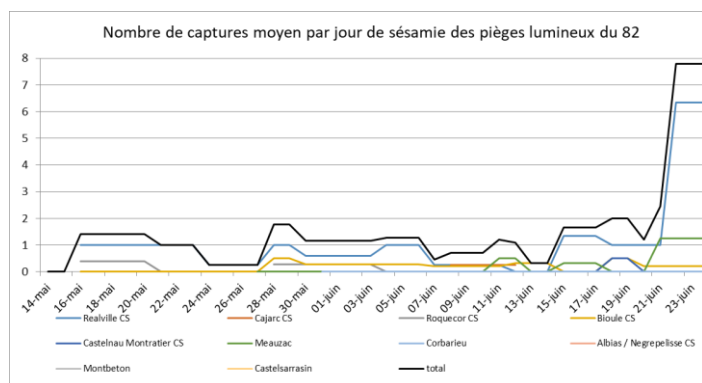
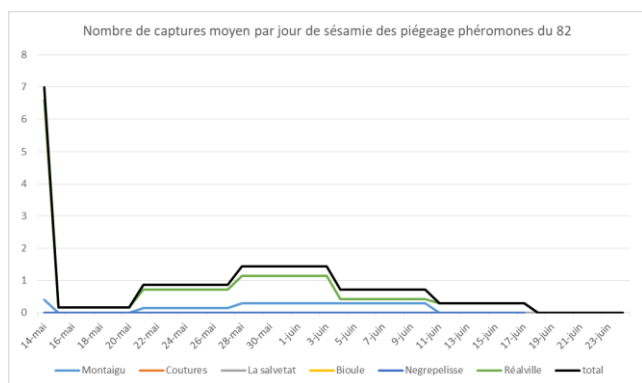
Dégâts d'oiseaux : déclarez vos dégâts sur <https://www.terresinovia.fr/p/declaration-de-degats-d-oiseaux>

### Derniers piègeages :

Suivi cicadelle (Négrepelisse) : récapitulatif du piégeage (nombre moyen par jour de cicadelles capturées sur le piège). Forte chute de la présence cicadelle la semaine dernière.

|                         | 07-juin | 11-juin | 14-juin | 17-juin | 20-juin | 24-juin |
|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| nb cicadelle sur pièges | 29      | 29      | 55      | 20      | 0,3     | 23      |





**Recommandations :** Une protection contre la cicadelle peut s’avérer nécessaire si les dernière feuilles présentes ont une surface > à 20% de piqûres et les feuilles du bas atteintes et que le maïs n’a pas été protégé ces 10 derniers jours (ex Karate zéon® (lambda-cyhalothrine) à 0,2 L/ha). Les vols de première génération sont déjà bien avancés même si ils n’ont pas été réguliers et élevés. Une protection n’est plus utile à ce jour sur foreurs.

**Méthodes alternatives :**

Pas de méthodes alternatives sur cicadelle à ce stade de la culture.



Auteur : Ingrid Barrier – Ingénieur Réseau DEPHY, Chambre d’Agriculture du 82.

*La Chambre d’agriculture de Tarn et Garonne est agréé par le Ministère en charge de l’agriculture pour son activité de conseil indépendant à l’utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l’agrément multi-sites porté par l’APCA.*